



## RÉSUMÉ

Ce rapport sommaire a été établi par le Comité consultatif et le Secrétariat pour fournir à RdP4 un aperçu succinct des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord depuis RdP3 et recommander une série de mesures à prendre au cours de la prochaine période triennale pour poursuivre l'objectif de l'Accord. On trouvera le rapport complet, contenant un résumé détaillé des informations fournies par les Parties, dans RdP4 Info 04, « Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels 2008-2011 ».

Le cadre de la **Section 1** du présent rapport suit celui du Plan d'action qui figure à l'Annexe 2 de l'Accord, et a été préparé sur la base d'informations fournies par les Parties, les États de l'aire de répartition et BirdLife International. La **Section 2** passe en revue les modifications du statut et des tendances des albatros et des pétrels inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord. La **Section 3** identifie les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord.

## RECOMMANDATIONS

Pour faire face aux difficultés identifiées lors de la mise en œuvre de l'Accord, le Comité consultatif fait les recommandations suivantes à la Réunion des Parties :

Il est recommandé aux Parties :

- (a) d'approuver la continuation de l'allocation de fonds à un poste de soutien scientifique au Secrétariat ;
- (b) d'approuver un budget pour le fonctionnement du Comité consultatif pour lui permettre de fonctionner de manière efficace, en tenant compte de l'augmentation de la complexité et du nombre des tâches qu'elle entreprend actuellement ;
- (c) de demander aux Parties et aux États de l'aire de répartition de fournir au Secrétariat les données pertinentes sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, et de soutenir la collecte et la communication de ces données par les ORGP [RFMOs] dont ils sont membres ;
- (d) d'établir, le cas échéant, des programmes d'observation de la capture accessoire afin de recueillir ces données ;

- (e) d'établir des processus de consultation interne efficaces pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord ;
- (f) d'examiner, sur la base des informations fournies par le GTCA [SBWG], l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer utilisées dans les pêches qu'elles gèrent ;
- (g) de fournir les ressources nécessaires pour les activités de recherche prioritaires identifiées par les groupes de travail du Comité consultatif (voir RdP4 Doc 19) ;
- (h) de poursuivre leurs programmes de suivi à long terme des populations en cours (voir p. 10-14 [AC6 Doc 11 Rev 4](#)) ;
- (i) de mettre en œuvre des programmes prioritaires de suivi des populations (Annexe 9 du rapport de CC6) afin d'accroître les connaissances actuelles sur la taille, les tendances et la démographie de ces populations ; de suivre chaque année la tendance des populations et les paramètres démographiques au minimum pour un site représentatif pour chaque groupe d'îles ;
- (j) d'adopter des méthodes de suivi conformes aux meilleures pratiques qui comportent des recensements des sites de reproduction effectués au moins tous les 10 ans ;
- (k) d'organiser des programmes de suivi prioritaires afin de permettre une meilleure compréhension de la distribution en mer (voir p. 4 [AC6 Doc 11 Rev 4](#)) ;
- (l) d'aborder les menaces maritimes de haute priorité conformément aux priorités de conservation ;
- (m) d'aborder les menaces terrestres de haute priorité conformément aux priorités de conservation ;
- (n) de mettre à jour la base de données de l'ACAP de façon suivie afin d'actualiser les analyses.

---

## 1. SECTION 1 – RAPPORTS SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

Onze Parties (l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, la France, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, le Royaume-Uni et l'Uruguay) et un État de l'aire de répartition (les États-Unis) ont soumis des rapports de situation qui ont été utilisés pour préparer le présent document. Des informations ont également été fournies par BirdLife International sur ses importantes réalisations dans le domaine de la conservation des oiseaux de mer.

Les informations communiquées dans ce rapports montrent qu'un travail considérable est accompli pour mettre en œuvre l'Accord. L'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, le Chili, l'Espagne, la France, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis et le Royaume-Uni et ont signalé l'adoption et/ou la mise en œuvre de Plans d'action nationaux (PAN) [NPOAs], de plans de reconstitution, de plans d'action, de documents de stratégie, d'aires marines protégées (AMP) [MPAs] et de programmes d'éradication de nuisibles retournés à la vie sauvage. BirdLife International a rendu compte des importants travaux que cette organisation a entrepris, par l'intermédiaire de l'Albatross Task Force (ATF) et d'autres sociétés affiliées, dans les domaines suivants: renforcement des capacités ; élaboration de plans de gestion, zones aviaires importantes (ZAI) [IBAs] et aires de protection marines

(APM) [MPAs] ; programmes d'action éducative ; et dans la recherche sur le développement et l'efficacité des mesures d'atténuation de la capture accessoire.

Les nombreux travaux de recherche réalisés ces dernières années sur l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer par des chercheurs de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Chili, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, du Pérou, du Royaume-Uni, et de l'Uruguay et par des équipes de l'ATF de BirdLife, revêtent une importance particulière. En conséquence, des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les opérations de pêche pélagique à la palangre, dont on sait qu'elles tuent de nombreux albatros et pétrels ; ainsi que pour un certain nombre d'autres méthodes de pêche dont on sait qu'elles sont responsables de la mort accidentelle d'oiseaux de mer. Les individus, organisations et pays auxquels on doit ces importants progrès sont dignes d'éloges car c'est une étape cruciale vers l'atteinte de l'objectif de l'Accord. Des recherches complémentaires sont toujours nécessaires pour élaborer des mesures d'atténuation efficaces et fiables.

Le défi principal est maintenant de veiller à ce que les connaissances que nous avons acquises soient appliquées et que les mesures d'atténuation soient mises en œuvre largement et efficacement dans les pêcheries où des oiseaux meurent accidentellement. Les rapports des Parties indiquent que des progrès ont déjà été réalisés à cet égard dans un certain nombre de pêcheries nationales mais il en existe d'autres où ces connaissances n'ont pas encore été appliquées. La stratégie d'engagement du dialogue avec les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) de l'ACAP, soutenue par des contributions volontaires de la France, a été élaborée pour aider à mettre en œuvre ces mesures dans les pêcheries hauturières. Ici aussi, des progrès ont déjà été réalisés. En novembre 2011, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) [ICCAT] a adopté une recommandation concernant les oiseaux de mer qui reprend en substance les conseils de l'ACAP conformes aux meilleures pratiques sur les opérations de pêche pélagique à la palangre. Le Comité scientifique de la Commission thonière de l'océan Indien (CTOI) [IOTC] a également recommandé l'adoption d'une résolution similaire par sa Commission, qui se réunit en avril 2012. L'adoption des recommandations appropriées n'est toutefois que le premier pas, car les morts accidentelles continueront à se produire tant que ces mesures n'auront pas été mises en œuvre d'une manière efficace. La mise en œuvre de programmes adéquats d'observation et de collecte de données sera nécessaire pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation et affiner leur application. L'élaboration de guides d'identification uniformes d'oiseaux de mer par le Secrétariat de l'ACAP est un exemple de l'aide qu'apporte l'Accord aux ORGP à cet effet.

Une autre réalisation importante a été l'élaboration d'un cadre pour identifier les priorités de conservation. Ce cadre, qui a été développé sous la direction de la Nouvelle-Zélande, est un outil qui peut être utilisé pour aider à configurer, contrôler et rendre compte des progrès accomplis par rapport aux mesures de conservation prioritaires. L'adoption et l'application de ce cadre par les Parties à l'ACAP et d'autres intervenants impliqués dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'Accord, seront essentielles pour permettre l'utilisation la plus efficace des ressources limitées disponibles.

Ces initiatives sont sous-tendues par le développement du portail Web et la base de données en ligne de l'ACAP. Ces outils fournissent le moyen de gérer efficacement des informations à jour, exactes et complètes sur les tendances des populations de l'ACAP et

des menaces qui pèsent sur elles en mer et sur terre, sur lesquelles reposent l'élaboration d'une stratégie, l'établissement de priorités et l'évaluation du succès de l'Accord. Ils permettront également de poursuivre l'affinement et la collecte de données provenant de nombreuses sources, notamment les rapports nationaux des Parties.

## 2. SECTION 2

Depuis RdP3, des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne l'importance et la capacité de la base de données de l'ACAP d'organiser et d'interroger les informations relatives au statut et aux tendances des espèces de l'ACAP. Ces progrès ont permis d'effectuer des analyses beaucoup plus approfondies de l'état actuel des connaissances sur la taille et les tendances des populations (voir [AC6 Doc 11 Rev 4](#) et [CC6 Doc 17 Rév 2](#)) et les résultats obtenus dans ce domaine seront facilement consultables lors des futures RdP.

L'ANNEXE 1 résume les informations sur le statut UICN [IUCN], la taille et les tendances des populations actuellement contenues dans la base de données pour toutes les espèces de l'ACAP. Les espèces en danger critique d'extinction ou en danger d'extinction énumérées ci-dessous accusent un déclin du nombre de couples reproducteurs au cours de la dernière décennie (2001-2011) :

- L'**albatros de Tristan**, en danger critique d'extinction, qui se reproduit uniquement sur l'île Gough, a diminué de 3,7 % par an en raison de la mortalité liée à la pêche à la palangre et à la prédation des poussins par la souris commune introduite (voir Annexe 9.3 de [AC6 Doc 11 Rev 4](#)).
- L'**albatros à sourcils noirs**, en danger d'extinction, a diminué entre 2,8 et 4,2 % par an sur l'île Bird, en **Géorgie du Sud (South Georgia / Islas Gorgias del Sur)**<sup>1</sup>, en l'absence de menaces terrestres ou de maladie (voir Annexe 9.2 de [AC6 Doc 11 Rev 4](#)).
- L'**albatros fuligineux**, en danger d'extinction, a diminué de 2,8 % par an sur l'**Île de la Possession**, dans l'**archipel des Crozet** (voir Annexe 9.4 dans [AC6 Doc 11 Rev 4](#)).

Outre l'évaluation qui précède, il est significatif que la tendance démographique au cours de la dernière décennie est actuellement inconnue pour 100 % de la population mondiale de l'**albatros des Galapagos**, (endémique à l'Équateur) en danger critique d'extinction, et l'**albatros à nez jaune de l'Atlantique** (endémique au Royaume-Uni), en danger critique d'extinction, l'**albatros à nez jaune de l'océan Indien** (île Amsterdam, archipel des Crozet, archipel des Kerguelen et Île du Prince-Édouard) et l'**albatros royal du nord** (endémique à la Nouvelle-Zélande).

À la différence de ces tendances, au moins 50 % de la population mondiale de sept espèces de l'ACAP augmentent en nombre. Ces espèces comprennent les trois albatros du Pacifique Nord, l'albatros d'Amsterdam, l'albatros timide et le pétrel géant du sud, dont la plupart sont en train de se rétablir des importantes réductions historiques de la taille de leurs populations.

---

<sup>1</sup> « Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des Îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes. »

Les lacunes dans les données de suivi des populations et des données démographiques sollicitées des Parties pour estimer les tendances des populations et contrôler l'efficacité des mesures de gestion sont résumées par juridiction des sites de reproduction à l'ANNEXE 2.

## **2.1. Évaluation et examen du statut des populations d'albatros et de pétrels (point 5.1.a).**

Les évaluations d'espèce sont toutes achevées et consultables sur le site Web de l'ACAP dans les trois langues de l'Accord. Cette ressource précieuse et largement consultée fournit des informations très complètes et à jour sur l'état de conservation, la biologie et menaces qui pèsent sur toutes les espèces de l'ACAP.

### **2.1.1. Statut de conservation actuel**

Avec l'addition des trois espèces d'albatros du Pacifique Nord, 29 espèces d'oiseaux de mer sont actuellement inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord. Sur celles-ci, 21 (73%) sont classées en danger d'extinction. Sur les 22 espèces d'albatros inscrites à l'ACAP, trois sont qualifiées de « *En danger critique d'extinction* » [Critically Endangered ou CR], six de « *En danger d'extinction* » [Endangered ou EN], huit de « *Vulnérables* » [Vulnerable ou VU] et cinq de « *Quasi menacées* » [Near Threatened ou NT). Sur les sept espèces de pétrel, quatre sont actuellement désignées comme VU, une comme NT et deux comme « *Moins préoccupante* » [Least Concern ou LC] (voir [CC6 Doc 30](#)).

### **2.1.2. Changements de statut et de tendances depuis RdP3**

Depuis RdP3 (2009), des changements sont intervenus dans le statut de quatre espèces de l'ACAP à la suite d'études réalisées par BirdLife International, l'autorité de référence pour la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) [IUCN]. Ces espèces sont l'**albatros de Laysan** (reclassé de la catégorie VU dans la catégorie NT en 2010), l'**albatros des Chatham** (reclassé de la catégorie CR dans la catégorie VU en 2010) et les deux **pétrels géants** (reclassés de la catégorie NT dans la catégorie LC en 2009).

### **2.1.3. État des connaissances relatives à la taille et aux tendances des populations**

La tendance récente, définie en tenant compte d'au moins trois points de données de recensement, avec au moins un recensement entre 2001 et 2005 et un autre entre 2006 et 2010, est totalement inconnue (inconnue pour > 99 % de la population mondiale) pour 15 espèces (ANNEXE 1). Pour huit espèces, la tendance est inconnue pour plus de 50 % de la population, tandis que pour les six espèces restantes, la tendance est inconnue pour seulement moins de 20% de la population.

Bien que la taille de la plupart des populations soit connue (certains nombres ne sont toutefois pas ventilés par site), souvent la tendance et les statistiques démographiques actuelles ne le sont pas, en raison de la difficulté d'accéder aux sites distants à des intervalles appropriés. Les populations des pétrels fouisseurs (**pétrels à menton blanc** et **gris**) sont particulièrement difficiles à estimer sur les îles où ils se reproduisent en grand nombre.

## **2.2. Identification des sites de reproduction d'importance internationale (point 5.1.b)**

La base de données de l'ACAP contient désormais la quasi-totalité des données de recensement existantes, et peut être interrogée pour produire des listes actualisables des sites de reproduction qui abritent 1%, 2%, 5% et 10% de la population mondiale de chaque espèce de l'ACAP (ANNEXE 2 [AC6 Doc 11 Rev 4](#)). La Nouvelle-Zélande et la France ont juridiction sur beaucoup plus de ces sites d'importance internationale que toute autre Partie (Tableau 1). La plupart des espèces se reproduisent sur relativement peu de sites (ANNEXE 3 [AC6 Doc 11 Rev 4](#)). Il convient de préciser (i) qu'il n'existe pas de données de recensement pour environ un tiers des sites de reproduction, en particulier ceux des pétrels *Procellaria*, et (ii) que certains chiffres sont peu fiables ou ont été recueillis il y a  $\geq 10$  ans. Le comblement de ces lacunes et l'obtention d'estimations actualisées des populations doivent être considérés comme prioritaires.

**Tableau 1.** Nombre de sites par juridiction où la population d'une espèce est supérieure à 1, 2, 5 et 10 % du total mondial pour cette espèce, c'est-à-dire les sites où plus d'une espèce dépasse le seuil compté une seule fois (actualité des données du recensement calculée pour les sites dépassant le seuil de 1%).

Juridiction	% données recensement antérieures à 2001	% données recensement postérieures à 2001	Nombre de sites où la population mondiale dépasse...			
			1 %	2 %	5 %	10 %
Afrique du Sud	7,7	92,3	2	2	2	2
Antarctique	57,1	0	7	2	0	0
Argentine	0	100	2	1	0	0
Australie	50	50	5	4	4	3
Chili	0	100	6	5	2	1
Contestés	9,3	90,7	33	24	12	8
Équateur	0	100	1	1	1	1
États-Unis	9,1	90,9	6	6	4	2
France	72,7	27,3	14	12	9	4
Japon	0	100	1	1	1	1
Nouvelle-Zélande	43,3	56,7	18	16	15	12
Royaume-Uni	50	50	4	4	4	4
<b>Total</b>			99	78	54	38

### 2.3. Études de caractérisation de l'aire de recherche alimentaire, des voies de migration et des tendances des populations d'albatros et de pétrels (point 5.1.c)

Le développement de la *Global Procellariiform tracking Database* [Base de données mondiale de suivi des Procellariiformes] de BirdLife International se poursuit, avec l'ajout de 13 nouveaux ensembles de données, l'achèvement de cinq documents ORGP sur le chevauchement zones aviaires-pêcheries, l'élaboration d'un portail d'accès au Web et la production d'études de cas pour la Convention sur la diversité biologique (CDB) [CBD] concernant l'établissement d'aires marines protégées. Les Parties à l'ACAP sont encouragées à combler des lacunes dans la disponibilité de données de suivi, y compris pour l'albatros de Salvin et d'autres albatros de Nouvelle-Zélande, les pétrels *Procellaria* et

les pétrels géants, ainsi que les adultes non reproducteurs, les oiseaux immatures et juvéniles de nombreuses populations. Les évaluations d'espèce de l'ACAP comprennent des cartes de distribution globale et des données de suivi. L'ACAP et BirdLife International échangent des informations sur la disponibilité des données de suivi.

## **2.4. Identification et évaluation des menaces connues et présumées qui pèsent sur les albatros et les pétrels (point 5.1.d)**

### **2.4.1. Menaces sur les sites de reproduction**

L'ACAP a adopté un système normalisé de catégorisation des menaces qui pèsent sur les sites de reproduction adapté des critères établis par l'UICN et le Conservation Measures Partnership. Chaque menace est évaluée en fonction de l'étendue [scope] (proportion de la population touchée) et de la gravité [severity] (intensité), facteurs qui, lorsqu'ils sont combinés, donnent une indication de l'ampleur de la menace. (On trouvera une ventilation de la proportion des sites et de la population mondiale exposés à des menaces qui répondent à ces critères au tableau 3 [CC6 Doc 17 Rév 2](#)). La plupart de ces menaces concernent des mammifères ou des maladies introduites (voir section 2.8, point 5.1h de l'ordre du jour).

## **2.5. Identification de méthodes permettant d'éviter ou d'atténuer ces menaces (point 5.1.e)**

### **2.5.1. Menaces sur les sites de reproduction**

Deux documents sur les meilleures pratiques ont été finalisés depuis RdP3 : [Lignes directrices en matière d'éradication](#) et [Lignes directrices en matière de biosécurité \[Biosecurity Guidelines\]](#).

## **2.8. Études du statut, sur les sites de reproduction, des animaux, plantes et organismes pathogènes introduits qui sont connus pour être, ou sont présumés être nuisibles aux albatros et aux pétrels (point 5.1.h)**

La destruction de l'habitat, généralement par le renne *Rangifer tarandus*, et la prédation par le chat *Felis catus*, le rat noir *Rattus rattus* et le rat brun (surmulot) *Rattus norvegicus* sont les menaces les plus communes sur les sites de reproduction (Tableau 4 [CC6 Doc 17 Rév 2](#)). D'autres menaces ont touché quelques sites, bien que graves dans certains cas (notamment les effets du choléra aviaire sur l'île Amsterdam) (Tableau 2). Les espèces touchées sur le plus de sites de reproduction étaient le puffin gris *Procellaria cinerea* et le puffin à menton blanc *P. aequinoctialis*, qui nichent dans des terriers, surtout à cause de la prédation ou de la destruction de l'habitat par des mammifères introduits.

**Tableau 2.** Sites de reproduction d'espèces de l'ACAP touchés par des menaces d'ampleur « Moyenne » ou « Élevée »

Nature de la menace	Sous-catégorie de menace	Espèce menaçante	Sites de reproduction touchés :	
			Menace moyenne	Élevée
Perte ou destruction de l'habitat	Destruction de l'habitat par des espèces étrangères	Lapin	Île Macquarie - Puffin gris	
	Compétition accrue avec les espèces indigènes	Fou austral		Pedra Branca – Albatros timide
Parasite ou pathogène	Pathogène	Choléra aviaire	Falaise d'Entrecasteaux (Amsterdam) – albatros à nez jaune de l'océan Indien	
Prédation par des espèces étrangères	Prédation par des espèces étrangères	Souris commune	Île Gough – Albatros de Tristan	
		Rat noir (navire)	Île Macquarie - Puffin gris	

Il y a eu neuf éradications sur des parties d'île ou des îles entières depuis RdP1 (ANNEXE 6 [CC6 Doc 17 Rév 2](#)), celles de l'île Macquarie et de Géorgie du Sud (South Georgia / Islas Georgias del Sur)<sup>1</sup> ont eu lieu très récemment (mars-juin 2011) et le niveau de succès reste à confirmer. Des plans de faisabilité ont également été établis pour un certain nombre d'autres sites, et dans certains cas, la planification est bien avancée et les éradications sont prévues pour les prochaines années (ANNEXE 6 [CC6 Doc 17 Rév 2](#)).

### 3. LES PROCHAINES ÉTAPES POUR L'ACCORD

#### 3.1. Modifications du Plan d'action

Il n'a pas été proposé d'amendement au Plan d'action (Annexe 2 de l'Accord).

#### 3.2. Difficultés de mise en œuvre de l'Accord

Il est agréable de constater que, sur les sept obstacles à la mise en œuvre de l'Accord identifiés dans le dernier rapport à RdP3, tous ont été aplanis ou des mécanismes ont été élaborés pour y faire face. Ces mécanismes comprennent l'élaboration :

- d'un cadre permettant d'établir les priorités de conservation ;
- une stratégie d'engagement du dialogue avec les ORGP ;
- des systèmes pour la collecte de données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer ;
- un système plus efficace pour la présentation des rapports nationaux par les Parties ;
- un budget approuvé pour le programme de travail du Comité consultatif ;
- une stratégie à moyen et à long terme pour le renforcement des capacités ; et
- la création d'un poste d'agent scientifique au Secrétariat.

Toutes les activités énumérées ci-dessus sont considérées comme essentielles pour la mise en œuvre efficace et continue de l'Accord et nécessitent le soutien permanent de la RdP au cours de la prochaine période triennale.



### 3.3. Principaux résultats pour la prochaine période triennale

Les principaux défis auxquels sera confronté l'Accord pendant la prochaine période triennale sont les suivants :

- Collecte de données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer. Bien que l'Accord ait réussi à élaborer un système pour obtenir des données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries nationales, le niveau des données communiquées jusqu'ici est très inégal en quantité comme en qualité. Des travaux supplémentaires sont requis de certaines Parties pour améliorer la qualité des données communiquées. D'autre part, l'Accord ne dispose pas actuellement de données sur la capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries hauturières. Il est essentiel que l'ACAP ait accès à des informations fiables sur la répartition de l'effort de pêche, les niveaux de présence et de capture accessoire d'oiseaux de mer dans les pêcheries hauturières. Il sera nécessaire d'élaborer des programmes d'observation et/ou d'autres mécanismes automatisés pour la collecte de données sur la capture accessoire et les pêcheries concernées.
- Mise en œuvre de mesures d'atténuation conformes aux meilleures pratiques tant dans les pêcheries nationales que dans les pêcheries hauturières. Comme mentionné précédemment dans ce rapport, des mesures d'atténuation efficaces sont maintenant connues pour la plupart des opérations de pêche qui entraînent la mortalité accidentelle d'oiseaux de mer. Le défi est de s'assurer que ces mesures d'atténuation sont mises en œuvre dans les zones où elles sont nécessaires.
- Comblement des lacunes importantes dans les données relatives au statut de la population et des tendances, surtout pour les espèces qui sont actuellement en déclin. Ces données sont essentielles pour mesurer en dernière analyse le succès de l'Accord.

**ANNEXE 1 : RÉSUMÉ 2011 DU STATUT DES ESPÈCES D'ALBATROS ET PÉTRELS DE L'ACAP**

Les espèces grisées sont celles qui ont été reclassées dans une catégorie inférieure par l'IUCN depuis RdP3.

? = la proportion de la population qui présente cette tendance est inconnue.

Statut UICN RDP3	Statut UICN 2011	Nom courant	Nb sites	Endémique à un seul pays	Fréquence de reproduction	Couples reproducteurs annuels	Tendance 2001-2010 ↑ (% annuel couples reproducteurs)	Tendance 2001-2010 ↓ (% annuel couples reproducteurs)	Tendance 2001-2010 ↔ (% annuel couples reproducteurs)	Tendance 2001-2010 inconnue (% annuel couples reproducteurs)
CR	CR	Amsterdam albatross	1	France	B	30	100	0	0	0
CR	CR	Tristan albatross	1	UK	B	1,698	0	100	0	0
CR	CR	Waved albatross	3	Ecuador	A	9,615	?	?	?	100
EN	EN	Atlantic Yellow-nosed Albatross	6	UK	A	33,650	?	?	?	100
EN	EN	Black-browed albatross	65		A	672,412	1.98	27.43	?	70.59
EN	EN	Black-footed albatross	13		A	68,961	48.12	?	32.3	19.58
EN	EN	Indian yellow-nosed albatross	6		A	39,319	?	?	?	100
EN	EN	Northern royal albatross	5	NZ	B	5,832	?	?	?	100
EN	EN	Sooty Albatross	15		B	13,674	12.44	0.67	?	86.89
VU	VU	Antipodean albatross	6	NZ	B	8,272	?	94.8	?	5.2
VU	VU	Black petrel	2	NZ	A	1,000	?	?	?	100
VU	VU	Campbell albatross	2	NZ	A	22,093	?	?	?	100
CR	VU	Chatham albatross	1	NZ	A	5,407	?	?	?	100
VU	VU	Grey-headed albatross	29		B	94,603	7.81	?	?	92.19
VU	VU	Salvin's albatross	12	NZ	A	31,874	?	?	?	100
VU	VU	Short-tailed albatross	2		A	470	88.94	?	?	11.06
VU	VU	Southern royal albatross	4	NZ	B	7,886	?	?	0.87	99.13
VU	VU	Spectacled petrel	1	UK	A	14,400	?	?	?	100
VU	VU	Wandering albatross	28		B	8,276	24.84	18.72	1.63	54.81
VU	VU	Westland petrel	1	NZ	A	4,000	?	?	?	100
VU	VU	White-chinned Petrel	73		A	1,057,930	?	?	?	100
NT	NT	Buller's Albatross	10	NZ	A	29,948	?	?	?	100
NT	NT	Grey petrel	17		A	79,570	?	0.04	?	99.96
VU	NT	Laysan albatross	17		A	650,561	92.39	?	?	7.61
NT	NT	Light-mantled Albatross	71		B	9,955	18.44	?	22.25	59.31
NT	NT	Shy albatross	3	Australia	A	12,842	40.75	?	?	59.25
NT	NT	White-capped albatross	5	NZ	?	74,885	?	?	?	100
NT	LC	Northern Giant Petrel	50		A	10,862	8.27	?	?	91.73
NT	LC	Southern Giant Petrel	119		A	47,156	8.76	?	7.21	84.03

## ANNEXE 2 : RÉSUMÉ DU SUIVI DES ESPÈCES DE L'ACAP PAR JURIDICTION.

Le texte grisé indique des sites de reproduction en dehors de la juridiction des Parties à l'ACAP.

Les cellules sur fond rouge indiquent soit le manque de données de recensement sur un site au cours des 10 dernières années, soit pour plus de 50 % des sites de reproduction, soit une population mondiale inconnue.

Jurisdiction	Nom courant	Nb de groupes d'îles	Nb de sites	% sites population inconnue	Couples reproducteurs annuels	Année la plus récente d'estimation de la population	% population mondiale	% sites surveillés annuellement 2001-2010	% groupes d'îles recensés intégralement 2001-2010	% sites (suivi continu des populations)	% sites (suivi démographique continue)
Antarctic	Southern Giant Petrel	12	46	20	8,570	2010	18	0	58	0	0
Argentina	Southern Giant Petrel	2	4	0	2,669	2009	6	0	100	?	?
Australia	Black-browed albatross	2	4	25	787	2010	0.1	25	100	25	25
Australia	Grey petrel	1	1	0	32	2009	?	100	100	?	?
Australia	Grey-headed albatross	1	1	0	97	2010	0.1	100	100	100	100
Australia	Light-mantled Albatross	2	3	33	1,600	2009	?	33	50	33	33
Australia	Northern Giant Petrel	1	1	0	1,793	2009	17	0	100	?	?
Australia	Shy albatross	1	3	0	12,842	2010	100	33	0	33	?
Australia	Southern Giant Petrel	2	3	33	5,666	2009	12	0	100	?	?
Australia	Wandering albatross	1	1	0	4	2010	0.1	100	100	100	100
Chile	Black-browed albatross	6	20	5	118,465	2007	18	0	100	?	?
Chile	Grey-headed albatross	2	9	0	17,195	2003	18	0	100	?	?
Chile	Southern Giant Petrel	2	2	50	1,000	2005	2	0	50	?	?
Disputed - South Atlantic <sup>1</sup>	Black-browed albatross	2	33	0	548,679	2011	82	0	100	?	?
Disputed - South Atlantic <sup>1</sup>	Grey-headed albatross	1	10	0	48,065	2010	51	0	100	?	?
Disputed - South Atlantic <sup>1</sup>	Light-mantled Albatross	1	41	98	88	2011	?	0	0	?	?
Disputed - South Atlantic <sup>1</sup>	Northern Giant Petrel	1	23	0	3,733	2011	34	0	100	?	?
Disputed - South Atlantic <sup>1</sup>	Southern Giant Petrel	3	55	9	25,373	2011	54	0	67	?	?
Disputed - South Atlantic <sup>1</sup>	Wandering albatross	1	13	0	1,404	2011	17	23	100	8	?
Disputed - South Atlantic <sup>1</sup>	White-chinned Petrel	2	48	81	669,443	2007	?	0	0	?	?
Disputed - North Pacific	Black-footed albatross	1	1	0	56	2002	0.1	0	100	?	?

<sup>1</sup> « Il existe un différend entre les gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant la souveraineté des îles Malouines (Falkland Islands / Islas Malvinas), de la Géorgie du Sud (South Georgia and South Sandwich Islands / Islas Georgias del Sur e Islas Sandwich del Sur) et des zones marines environnantes. »

Jurisdiction	Nom courant	Nb de groupes d'îles	Nb de sites	% sites population inconnue	Couples reproducteurs annuels	Année la plus récente d'estimation de la population	% population mondiale	% sites surveillés annuellement 2001-2010	% groupes d'îles recensés intégralement 2001-2010	% sites (suivi continu des populations)	% sites (suivi démographique continue)
Disputed - North Pacific	Short-tailed albatross	1	1	0	52	2002	11	0	100	?	?
Ecuador	Waved albatross	2	3	0	9,615	2010	100	0	50	?	?
France	Amsterdam albatross	1	1	0	30	2009	100	0	100	?	?
France	Black-browed albatross	2	6	0	4,335	2011	1	0	50	?	?
France	Grey petrel	3	7	57	8,908	2006	?	0	67	?	?
France	Grey-headed albatross	2	6	0	13,845	1985	15	0	0	?	?
France	Indian yellow-nosed albatross	3	5	0	34,085	2006	87	0	33	?	?
France	Light-mantled Albatross	2	8	38 <sup>1</sup>	5,949	2011	?	0	50	?	?
France	Northern Giant Petrel	2	12	8	2,864	2011	26	0	50	?	?
France	Salvin's albatross	1	1	0	4	1986	0.00	0	0	?	?
France	Sooty Albatross	3	8	0	2,607	2011	19	0	67	?	?
France	Southern Giant Petrel	2	6	0	1,177	2011	3	0	50	?	?
France	Wandering albatross	2	12	8	3,012	2011	36	8	100	?	?
France	White-chinned Petrel	2	15	73 <sup>2</sup>	285,928	2005	?	0	50	?	?
Japan	Black-footed albatross	2	3	0	2,538	2006	4	0	100	?	?
Japan	Laysan albatross	1	1	0	20	2006	0	0	100	?	?
Japan	Short-tailed albatross	1	1	0	418	2009	89	0	100	?	?
Mexico	Laysan albatross	3	4	0	418	2008	0.1	0	100	?	?
New Zealand	Antipodean albatross	4	6	17	8,272	2010	100	0	75	?	?
New Zealand	Black petrel	1	2	0	1,000	2010	69	50	100	?	?
New Zealand	Black-browed albatross	2	2	0	146	1995	0.02	0	0	?	?
New Zealand	Buller's Albatross	4	10	0	29,948	2010	100	0	75	?	?
New Zealand	Campbell albatross	1	2	50	22,093	1998	100	0	0	?	?
New Zealand	Chatham albatross	1	1	0	5,407	2009	100	0	100	?	?
New Zealand	Grey petrel	2	5	60	53,080	2003	?	0	100	?	?
New Zealand	Grey-headed albatross	1	1	0	6,600	1997	7	0	0	?	?
New Zealand	Light-mantled Albatross	3	17	71	1,911	1996	?	0	0	?	?
New Zealand	Northern Giant Petrel	5	12	50	1,858	2005	17	0	50	?	?
New Zealand	Northern Royal albatross	3	5	0	5,832	2011	100	0	67	?	?
New Zealand	Salvin's albatross	3	11	64 <sup>3</sup>	31,874	2010	100	0	100	?	?
New Zealand	Southern Royal albatross	2	4	0	7,886	2008	100	0	100	?	?
New Zealand	Westland petrel	1	1	0	4,000	2008	100	0	100	?	?
New Zealand	White-capped albatross	3	5	0	74,885	2010	100	0	67	?	?
New Zealand	White-chinned Petrel	3	8	75	110,000	1988	?	0	0	?	?
South Africa	Grey petrel	1	2	100	?	1979	?	0	0	?	?
South Africa	Grey-headed albatross	1	2	0	8,801	2010	9	50	100	?	?
South Africa	Indian yellow-nosed albatross	1	1	0	5,234	2009	13	0	100	?	?
South Africa	Light-mantled Albatross	1	2	0	439	2010	?	50	100	?	?
South Africa	Northern Giant Petrel	1	2	0	614	2010	6	50	100	?	?
South Africa	Sooty Albatross	1	2	0	2,911	2010	21	50	100	?	?
South Africa	Southern Giant Petrel	1	2	0	2,466	2010	5	50	100	?	?
South Africa	Wandering albatross	1	2	0	3,856	2010	47	50	100	?	?
South Africa	White-chinned Petrel	1	2	100	?	2002 <sup>4</sup>	?	0	0	?	?
United Kingdom	Atlantic Yellow-nosed Albatross	2	6	0	33,650	2010	100	0	100	?	?
United Kingdom	Grey petrel	2	2	0	17,550	2007	?	0	100	?	?
United Kingdom	Sooty Albatross	2	5	0	8,156	2010	60	0	100	?	?

Jurisdiction	Nom courant	Nb de groupes d'îles	Nb de sites	% sites population inconnue	Couples reproducteurs annuels	Année la plus récente d'estimation de la population	% population mondiale	% sites surveillés annuellement 2001-2010	% groupes d'îles recensés intégralement 2001-2010	% sites (suivi continu des populations)	% sites (suivi démographique continue)
United Kingdom	Southern Giant Petrel	1	1	0	235	2010	1	0	100	?	?
United Kingdom	Spectacled petrel	1	1	0	14,400	2009	100	0	100	?	?
United Kingdom	Tristan albatross	1	1	0	1,698	2010	100	0	100	?	?
USA	Black-footed albatross	4	9	0	66,367	2011	96	22	100	?	?
USA	Laysan albatross	3	12	0	650,123	2011	100	8	100	?	?

<sup>2</sup> mais nombres *totaux* estimés pour l'archipel des Kerguelen

<sup>3</sup> mais population *totale* estimée pour les îles Bounty

<sup>4</sup> notés comme reproducteurs mais nombres non estimés